



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 10 mars 2021

L'an deux mil vingt et un et le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 2 mars 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Absente : Delphine LESTASTEREYRES.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : **Affectation des résultats 2020**
Budget annexe Locaux commerciaux

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean Yves BUSSIRON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	23 732,89 €
- un excédent reporté de :	8 841,69 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	32 574,58 €
- un déficit d'investissement de :	20 544,20 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
soit un besoin de financement de :	20 544,20 €

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020, comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/20 : EXCÉDENT	32 574,58 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	20 544,20 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	12 030,38 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	20 544,20 €

Fait et délibéré à GUICHE, le 10 mars 2021

Le Maire,



J. Y. Bussiron
Jean Yves BUSSIRON